

PHOTO

Genre (M ou F) :
 NOM :
 NOM de naissance (si différent) :
 Prénom :
 Date de naissance :
 Lieu de naissance (pays, dép., ville) :
 Adresse :
 Code Postal – Ville :
 Téléphone :
 Mail :
 Numéro de licence :

Les éléments en italique ne sont nécessaires que pour les encadrants et dirigeants du club.

Renseignements subaquatiques

Niveau actuel : Acquis le :
 Dernière plongée le : Préparation du niveau :

Préparation aux examens de plongée – Extraits du règlement

	Age minimum	Plongées en exploration avant l'entrée en formation	Plongées techniques (minimum)	Certificat médical
Enfants	8	0		Tout médecin avec certificat au format Fédéral
Niveau 1	12	0	4	Tout médecin
PE40	14	10 (après N1)	6	
Niveau 2	15	10 (après N1)	10	
Niveau 3	17	10 (après N2)	10	

Pour une meilleure prise en compte des spécificités de notre activité, nous vous recommandons de faire appel à un médecin fédéral et dans tous les cas d'utiliser le modèle fédéral avec le verso.

L'obtention d'un niveau nécessite en plus de ces critères l'acquisition et la validation des compétences nécessaires.

Cotisations (spécifiez bien votre choix et votre total)

Cotisation club, licence FFESSM (jusqu'au 31/12/2027), assurance RC et assurance individuelle accident Loisir 1 incluse pour 25 €.	Tarif	Choix
Droit d'entrée (la première année seulement)	20€	
Inscription adulte	135 €	
Inscription 12/16 ans - Étudiant (- de 26 ans) - Famille (2eme inscrit)	110 €	
Inscription enfant (- de 12 ans)	90 €	
Inscription membre du Comité Directeur, Moniteurs, Aidant club	100 €	
Option		
Frais de formation NIVEAU 1	135 €	
Frais de formation NIVEAU 2 ou NIVEAU 3	80 €	
Frais de formation APNEE	30 €	
Frais de formation NEV	30 €	
Option facultative sur l'assurance complémentaire (Loisir TOP = loisir base + assurance voyage (annulation, bagages,))		
Loisir TOP 1	23 €	
Loisir 2 / Loisir TOP 2	5€ / 34.5 €	
Loisir 3 / Loisir TOP 3	26€ / 74 €	
Total		

Régler par : ☐ Chèque n° ☐ Virement à la date du ☐ Espèces (à éviter si possible)

Si règlement par virement, mettez votre nom, votre prénom et LICENCE 2026 dans l'intitulé du virement.

IBAN: FR76 1120 6000 0701 2721 0802 884 Club Subaquatique du Sud Aveyron

A retourner au club remplie et signée avec :

- 1 photo d'identité
- Certificat médical ORIGINAL **au format FFEISSM** (gardez-en une photocopie pour les sorties en SCA)
- Autorisation du responsable légal pour les mineurs
- Pour les nouveaux membres, photocopie du diplôme éventuellement obtenu hors club
- Règlement à l'ordre du CSSA, ou demander le RIB du club.

J'autorise la consultation de mon CACI par les délégués de la FFEISSM et via le Qr-Code présent sur sa carte de licence.

OUI ☐

NON ☐

J'autorise l'ajout de mon adresse mail à la liste de diffusion du club, pour rester informé.

OUI ☐

NON ☐

J'autorise l'ajout de mon numéro de téléphone au groupe WhatsApp du club.

OUI ☐

NON ☐

Vos **coordonnées** seront utilisées pour la création de votre licence sur le site de la FFEISSM. Vous pouvez accéder à celles-ci et les modifier à partir de votre numéro de licence sur le site de la FFEISSM. Votre **e-mail** sera ajouté à la liste de discussion du club (sauf si vous le refusez), ce qui vous permettra d'être informé régulièrement de la vie du CSSA. La **charte informatique** du club est disponible sur le site. Nous vous informons également que des **photos ou vidéos** peuvent être prises lors des entraînements ou sorties, pour illustrer la vie du Club sur les réseaux sociaux, ou dans des articles de journaux. Merci de nous signaler votre refus si vous ne souhaitez pas y figurer.

Contrôle d'honorabilité

Au moment de la prise de licence, l'honorabilité de tous les encadrants et dirigeants va être vérifiée par les services de l'état. **Les encadrants qui ne souhaitent pas se soumettre à cette obligation ne pourront plus encadrer et les dirigeants devront démissionner de leur mandat.**

Uniquement pour les encadrants et dirigeants :

J'accepte le contrôle d'honorabilité ☐

Je refuse le contrôle d'honorabilité ☐

Extrait du règlement intérieur

- Les conditions d'accès et d'utilisation de la piscine sont soumises au règlement intérieur du complexe Alice Milliat. L'usage des shorts y est notamment interdit et le port du bonnet est obligatoire. Il est également interdit de sauter dans l'eau sans y avoir été préalablement invité par un moniteur agissant dans le cadre de ses fonctions, ou de pousser autrui dans le bassin.

- L'entraînement individuel, que ce soit dans l'utilisation des blocs équipés ou bien dans le cadre de plongée en apnée, est interdit. Chacun s'engage à exécuter les directives du directeur de plongée.

- Le Club Subaquatique du Sud Aveyron se réserve le droit d'interdire, de refuser ou de radier toute personne titulaire ou non d'une licence FFEISSM pouvant mettre en péril par son attitude ou son comportement dans la vie sociale ou autre, la sécurité des membres et la bonne marche du club. Aucun remboursement quel qu'il soit, ne sera effectué.

- L'accès au local matériel est strictement réglementé : il est notamment formellement interdit de pénétrer dans ce local dès lorsque le compresseur de gonflage des blocs est en marche, ainsi que de fumer à l'intérieur.

- Toutes les sorties Club doivent être confirmées auprès du responsable par le versement d'arrhes, correspondant à environ 50%, voire 100% de la dépense, un mois au moins avant la date prévue ou avant la date fixée par le responsable. Sans ce versement la réservation sera annulée. Tout empêchement devra être signalé dans les meilleurs délais. Le remboursement des arrhes ne pourra être effectué que dans le cas où le Club ne supporterait pas de dépenses supplémentaires à cet état de fait.

- Les sorties techniques niveaux 1, 2, 3 et 4 proposées lors de week-end se réserveront sous la forme d'un forfait 4 plongées.

- Pour le bon fonctionnement du club, il est impératif de ramener ou de faire ramener le matériel emprunté la semaine suivant la sortie.

Bonnes bulles !

Anthony Lepriol et Harold MARRE, présidents du CSSA

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur affiché au club (ou disponible sur demande) et déclare l'accepter en sa totalité.

Fait à :

Le :

Signature (lu et approuvé) :

Club Subaquatique du Sud Aveyron

Complexe sportif Alice Milliat, 10 rue de la Prise d'Eau, 12100 MILLAU

www.plongee-cssa.com - Courriel : contact@plongee-cssa.com - Tel : 09 82 21 51 76

Merci de retourner votre dossier complet à l'adresse licences@plongee-cssa.com

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur,

Exerçant à,

médecin, généraliste* du sport* diplômé de médecine subaquatique* fédéral* autre* :

Rayez la mention inutile*

Certifie avoir examiné ce jour : **NOM** :

Prénom :

Né(e) le

et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :

☐ **de l'ensemble des activités subaquatiques fédérales**

Ou bien seulement (cocher) : ☐ des activités de plongée en scaphandre autonome

☐ des activités en apnée

☐ de l'apnée en profondeur au-delà de 6 m

☐ des activités de nage avec accessoires

☐ **de la ou des activité(s) suivante(s) EN COMPÉTITION** (spécifier en toute lettre) :

☐ **de la plongée sous-marine et des activités subaquatiques avec les limites et préconisations suivantes (encadrement, enseignement, profondeur et durée maximales autorisées, plongée sans paliers obligatoires, gaz respiré ... à préciser)**

Des conseils de prévention ont été délivrés s'il existe un risque identifié d'accident de désaturation, d'œdème pulmonaire d'immersion ou d'un autre accident en référence aux préconisations de la CMPN-

Pour mémoire les particularités suivantes nécessitent un certificat délivré par un médecin fédéral, du sport ou qualifié :

- TRIMIX Hypoxique

- APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition

- Reprise de l'activité après accident de plongée

NOMBRE DE ☐ COCHÉE(S) (obligatoire) :

Pour la pratique handisub se référer au site : <http://medical.ffessm.fr>

Pour les disciplines à contraintes particulières (plongée scaphandre et apnée en fosse ou milieu naturel), le CACI est obligatoire annuellement pour tous, majeurs et mineurs

Pour les autres disciplines fédérales non à contraintes particulières, le CACI est obligatoire annuellement pour les pratiquants âgés de 18 ans et plus (questionnaire de santé pour les mineurs).

En cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, la validité de ce certificat est suspendue.

En cas de pratique compétitive, l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la discipline concernée devra être spécifiée sur le CACI.

Ce certificat est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

Fait à :

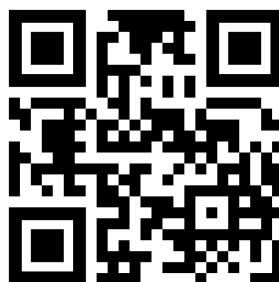
Date :

Signature et cachet :

Cher Confrère

Vous recevez un pratiquant de nos activités fédérales subaquatiques pour la délivrance de son certificat médical d'absence de contre-indication à sa pratique sportive.

La commission médicale et de prévention nationale met à disposition des médecins des préconisations relatives à l'examen médical préalable à la pratique des activités subaquatiques fédérales, des conseils et recommandations relatives aux restrictions de pratique ainsi que les listes indicatives de contre-indication à nos disciplines sportives... que vous pouvez retrouver sur notre site internet : <http://medical.ffessm.fr> ou en scannant ce QR code :



Lors de la visite médicale, nous vous conseillons en particulier :

- de prêter attention à la sphère ORL pour les pratiquants débutant surtout (audition, équipression tympanique, antécédents de chirurgie ORL), de recommander une bonne hygiène buccodentaire et la réalisation des soins dentaires nécessaires le cas échéant*
- de prêter une attention particulière à la sphère cardio respiratoire (évaluation des facteurs de risques cardiovasculaires et contrôle de ceux-ci, évaluation des antécédents pulmonaires et respiratoires...)*

En cas de pathologie particulière, de facteurs de risques d'accident spécifique, des limitations de pratique ou un cursus de pratique adapté peuvent être recommandés et précisés sur le CACI.

En cas de doute, votre commission médicale régionale se tient à votre disposition pour vous aider dans vos prises de décision : <https://medical.ffessm.fr/trouver-un-medecin-federal>